



DÉPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

RÉP. Liberté Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21/02/2023
ID : 030-213000342-20230220-DN_2023_005_DIR-AI

S²LOW

Bellegarde, le 20 février 2023

DECISION

N° 2023-005-DIR

Objet :
Tarifs Chalets et Barnums
Marché de Noël

Le maire de la commune de BELLEGARDE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20-013 du 10 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Considérant** qu'il y a lieu de définir le tarif à appliquer pour la location des chalets et des barnums lors du marché de Noël

DECIDE

- De définir** les tarifs de location des chalets et des barnums lors du marché de Noël

Chalets : 80,00 € pour les deux jours

Barnums : 50,00 € pour les deux jours

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète du Gard,

Publié sur le site internet de la ville (www.bellegarde.fr) le 21 février 2023.

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

